



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'intercommunalité

DRLC/1/AP/SJ/2010

ARRETE PORTANT ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-5 et suivants et L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public (syndicats mixtes dits ouverts).
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 13 février 2009 donnant délégation de signature à Madame Françoise SOULIMAN, Secrétaire Générale de la préfecture de la Haute-Garonne,
- VU** l'arrêté en date du 23 décembre 2009 portant création du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA-31),
- VU** les délibérations des conseils municipaux des communes de ARGUT DESSOUS (12/11/2009), AUSSEING (24/10/2009), AUTERIVE (04/12/2009) BACHOS (25/09/2009), BAGNERES DE LUCHON (27/11/2009), BELLEGARDE STE MARIE (17/09/2009), BELLESSERRE (25/09/2009), BENQUE DESSUS DESSOUS (19/10/2009), BINOS (06/11/2009), BONDIGOUX (24/09/2009), BOUSSENS (22/12/2009), BRUGUIERES (05/10/2009), BURGAUD (LE) (22/09/2009), CARBONNE (15/12/2009), CASTERA (LE) (25/09/2009), CAZEAUX DE LARBOUST (24/09/2009), CESSALES (24/09/2009), CHAUM (22/12/2009), CIADOUX (17/10/2009), COX (18/09/2009), DRUDAS (23/09/2009), EMPEAUX (20/10/2009), FOLCARDE(22/09/2009), FUSTIGNAC (28/09/2009), GARAC (10/09/2009), JURVIELLE (28/11/2009), LAFITTE VIGORDANE (29/10/2009), LAGARDELLE SUR LEZE (05/11/2009), LANTA (12/11/2009), LAREOLE (28/09/2009), LAUNAC (30/09/2009), LAVALETTE (25/11/2009), LEGE (26/09/2009), MANCIOUX (10/11/2009), MARTRES TOLOSANE (23/10/2009), MAURAN (15/10/2009), MAUREMONT (19/12/2009), MAYREGNE (04/12/2009), MERENVIELLE (08/09/2009), MILHAS (24/09/2009) MONDAVEZAN(01/12/2009), POINTIS INARD (12/12/2009), PORTET SUR GARONNE (07/12/2009), POUBEAU (10/11/2009), PUYSEGUR (18/09/2009), RENNEVILLE (10/12/2009), RIEUMES (11/12/2009), SAINT JEAN LHERM (22/09/2009), SAINT JORY (16/11/2009), SAINT MARCEL PAULEL (21/10/2009), SAINT PE D'ARDET (23/10/2009), SAINT PIERRE DE LAGES (08/12/2009), SAINT VINCENT (17/12/2009), SAINTE LIVRADE (28/09/2009), SALLES ET PRATVIEL (20/11/2009), THIL (14/12/2009), TREBONS SUR LA GRASSE (22/09/2009), VIGNAUX (25/09/2009) et les délibérations des assemblées délibérantes de la Communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège (07/10/2009) et du SIVOM Plaine Ariège Garonne (03/12/2009) sollicitant leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le département de la Haute Garonne,
- VU** la délibération en date du 07 janvier 2010 par laquelle le conseil syndical du syndicat mixte précité a approuvé à l'unanimité ces demandes,

... / ...

CONSIDERANT que les conditions prévues aux articles 7-1 (adhésion) et l'article 22 (modifications statutaires) des statuts du SMEA-31, qui stipulent notamment que toute collectivité territoriale, groupement de collectivités territoriales ou toute autre personne morale de droit public peut adhérer au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la personne publique intéressée et du conseil syndical du syndicat mixte dans les conditions définies à l'article 22 relatif aux modifications statutaires (majorité simple des membres qui composent le comité syndical), sont réunies,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° Les communes de ARGUT DESSOUS, AUSSEING, AUTERIVE, BACHOS, BAGNERES DE LUCHON, BELLEGARDE STE MARIE, BELLESSERRE, BENQUE DESSUS DESSOUS, BINOS, BONDIGOUX, BOUSSENS, BRUGUIERES, BURGAUD (LE), CARBONNE, CASTERA (LE), CAZEAUX DE LARBOUST, CESSALES, CHAUM, CIADOUX, COX, DRUDAS, EMPEAUX, FOLCARDE, FUSTIGNAC, GARAC, JURVIELLE, LAFITTE VIGORDANE, LAGARDELLE SUR LEZE, LANTA, LAREOLE, LAUNAC, LAVALETTE, LEGE, MANCIOUX, MARTRES TOLOSANE, MAURAN, MAUREMONT, MAYREGNE, MERENVIELLE, MILHAS, MONDAVEZAN, POINTIS INARD, PORTET SUR GARONNE, POUBEAU, PUYSEGUR, RENNEVILLE, RIEUMES, SAINT JEAN LHERM, SAINT JORY, SAINT MARCEL PAULEL, SAINT PE D'ARDET, SAINT PIERRE DE LAGES, SAINT VINCENT, SAINTE LIVRADE, SALLES ET PRATVIEL, THIL, TREBONS SUR LA GRASSE, VIGNAUX et la Communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège et le SIVOM Plaine Ariège Garonne sont autorisées à adhérer au SMEA-31.

ARTICLE 2 – La liste des établissements publics membres du SMEA-31 (annexe I des statuts) est modifiée en conséquence et sera annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 – Les collectivités membres adhèrent au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne pour les compétences optionnelles telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Garonne et le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans chacun des établissements et collectivités membres, et dont un extrait sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à TOULOUSE, le 02 FEV. 2010

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Haute-Garonne

Françoise SOUILLAN

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE

COMMUNES

AIGREFEUILLE
ANTIGNAC
ARBAS
ARGUT DESSOUS
ARTIGUE
ASPET
AURIAC-SUR-VENDINELLE
AUSSEING
AUTERIVE
AVIGNONET-LAURAGAIS
BACHAS
BACHOS
BAGNERES DE LUCHON
BAREN
BEAUMONT-SUR-LEZE
BEAUTEVILLE
BELLEGARDE STE MARIE
BELLESSERRE
BENQUE DESSUS-DESSOUS
BESSIERES
BEZINS-GARRAUX
BINOS
BONDIGOUX
BOULOC
BOURG D'OEIL
BOUSSAN
BOUSSENS
BOUTX
BRAGAYRAC
BRET
BRIGNEMONT
BRUGUIERES
BURGAUD (LE)
BUZET-SUR-TARN
CABANAC-SEGUENVILLE
CADOURS
CAIGNAC
CALMONT
CARAMAN
CARBONNE
CASTELNAU-PICAMPEAU
CASTERA (LE)
CATHERVIELLE
CAZARIL-LASPENES
CAZEAUX DE LARBOUST
CEPET
CESSALES
CHAUM
CHEIN-DESSUS
CIADOUX
CIER-DE-LUCHON
CIERP-GAUD
CINTEGABELLE

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date de ce jour .

Toulouse, le **02 FEV. 2010**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Haute-Garonne

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CINTEGABELLE
CIRES
COX
DAUX
DRUDAS
EMPEAUX
ESTADENS
FOLCARDE
FONSORBES
FRONSAC
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES
FRONTON
FUSTIGNAC
GARAC
GARDOUCH
GARGAS
GARIN
GOUAUX-DE-LUCHON
GRENADE
GURAN
JURVIELLE
JUZET-DE-LUCHON
JUZET-D'IZAUT
LA MAGDELAINE-SUR-TARN
LA SALVETAT-SAINT-GILLES
LABARTHE-RIVIERE
LABASTIDE-SAINT-SERNIN
LAFFITE VIGORDANE
LAGARDELLE SUR LEZE
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS
LANTA
LAREOLE
LARRA
LARROQUE
LASSERRE
LAUNAC
LAVLETTE
LAYRAC-SUR-TARN
LE BORN
LE CABANIAL
LE FAUGA
LE FOUSSERET
LEGE
LE GRES
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY
LEVIGNAC
LHERM
MANCIOUX
MARQUEFAVE
MARTRES TOLOSANE
MAURAN
MAUREMONT
MAUZAC
MAYREGNE
MELLES
MENVILLE

MILHAS
MIRAMONT-DE-COMMINGES
MIREPOIX-SUR-TARN
MONDAVEZAN
MONTAIGUT-SUR-SAVE
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE
MONTBERON
MONTCLAR-DE-COMMINGES
MONTCLAR-LAURAGAIS
MONTESQUIEU-LAURAGAIS
MONTGAILLARD-LAURAGAIS
MONTGEARD
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD
NAILLOUX
ONDES
PALAMINY
PAULHAC
PECHBONNIEU
PELLEPORT
PEYSSIES
POINTIS INARD
PORTET-D'ASPET
PORTET-DE-LUCHON
PORTET SUR GARONNE
POUBEAU
PRADERE-LES-BOURGUETS
PUYSEGU
RAZECUEILLE
RENNEVILLE
RIEUMES
RIEUX
ROQUES
SACCOURVIELLE
SAIGUEDE
SAINT-ANDRE
SAINT-ARAILLE
SAINT-BEAT
SAINT-CEZERT
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
SANT ELIX SEGLAN
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU
SAINT-GAUDENS
SAINT JEAN LHERM
SAINT JORY
SAINT-LEON
SAINT-LYS
SAINT MARCEL PAULEL
SAINT-MICHEL
SAINT-PAUL-D'OUAIL
SAINT-PAUL-SUR-SAVE
SAINT PE D'ARDET
SAINT PIERRE DE LAGES
SAINT-SAUVEUR
SAINT VINCENT
SAINTE LIVRADE
SALEICH
SALIES-DU-SALAT

SALLES ET PRATVIEL
SAUSSENS
TARABEL
THIL
TOUTENS
TREBONS SUR LA GRASSE
VACQUIERS
VALLEGUE
VALLESVILLES
VENERQUE
VERFEIL
VIEILLEVIGNE
VIGNAUX
VILLARIES
VILLAUDRIC
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
VILLEMATIER
VILLEMUR-SUR-TARN
VILLENEUVE-LES-BOULOC
VILLENouvelle

GROUPEMENTS DE COMMUNES

Communauté d'Agglomération du SICOVAL
Communauté de Communes CO.LAUR.SUD
Communauté de Communes de la Save au Touch
Communauté de communes du Canton de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
Communauté de communes du District de la Vallée de l'Ariège
Communauté de Communes du Haut Comminges
Communauté de Communes du canton de SAINT-BEAT
Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple de la SAUDRUNE
Syndicat Public De Production d'Eau
S.I.V.O.M. du canton de SAINT-LYS
S.I.V.O.M. du Confluent Garonne Ariège
S.I.V.O.M. Plaine Ariège Garonne
S.I.V.U. des Eaux de la Montagne Noire
S.I.V.U. des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de CADOURS
S.I.V.U. des Eaux de la Rive Droite du TARN
S.I.V.U. des Eaux de la Région SAINT JORY CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
S.I.V.U. des Eaux de la Région de VILLEMUR
Syndicat intercommunal des Eaux de PALAMINY-MAURAN
Syndicat Intercommunal en eau potable de la Plaine de Rivière
S.I.V.U. des Eaux de MALVEZIE - GENOS
Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de SAINT-BEAT
S.I.V.U. de traitement des Eaux Usées de la CAHUZIERE (SITEC)
Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lèze Ariège (SIALA)
S.I.V.U. d'Assainissement collectif CIERP-GAUD - MARIGNAC
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES et VALCABRERE